

# Compte-rendu de la commission Fonctionnement, Rejets et Impacts sur l'Environnement du 11 juin 2025 (bilan sûreté 2024)

## Mise en contexte

La réunion de la commission Fonctionnement, Rejets et Impacts sur l'Environnement de la CLI de Golfech s'est tenue le 11 juin 2025. L'objectif principal était de présenter et d'évaluer le bilan de l'année 2024 concernant la sûreté nucléaire du CNPE de Golfech, avec une présentation par EDF suivie d'une évaluation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR). Malgré une faible affluence, les échanges ont été riches et techniques, abordant aussi bien la production, la gestion des événements significatifs, la radioprotection, la gestion des crises, que les perspectives pour 2025. Le bilan environnemental 2024 a été évoqué en fin de réunion, en attendant la commission dédiée qui devrait se tenir courant septembre 2025.

## Ordre du jour

- Présentation du bilan de sûreté 2024 par EDF.
- Enseignements des contrôles de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection sur la centrale nucléaire de Golfech en 2024.
- Echanges avec les membres de la CLI de Golfech au fil de l'eau.

## Informations importantes

- Arrêt en 2024 du suivi rapproché de l'ASNR mis en place en 2019.
- Inspection de l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO) : le taux d'application des recommandations de la WANO est de 90% en 2024 alors qu'il était de 73% en 2020.
- Levée en 2024 du Plan Rigueur Sûreté d'EDF, mise en place en 2019.
- Avis de l'ASNR : le niveau de sûreté de la centrale nucléaire de Golfech est revenu dans la moyenne nationale, sur un parc EDF où la sûreté est à un niveau satisfaisant.
- Le projet de site du CNPE de Golfech est de maintenir durablement et de continuer à améliorer le niveau de sûreté.

## Chiffres clés

- Nombre d'événements significatifs sûreté (ESS) en 2024 : 33 (31 de niveau 0 et 2 de niveau 1 sur l'échelle INES)
- Nombre d'arrêts automatiques du réacteur en 2024 : 3 (1 sur réacteur 1, 2 sur réacteur 2)
- Nombre de variations de puissance : plus de 150 sur le réacteur 2, 60 sur le réacteur 1
- Heures de formation en 2024 : 78 229 heures, dont 8 500 sur simulateur
- Nombre d'exercices de crise en 2024 : 6, dont 3 avec les services d'incendie départementaux et les hôpitaux d'Agen et de Montauban
- Inspections ASN en 2024 : 23 (dont 3 inopinées)
- Taux d'intégration des recommandations internationales (SOER) : passage de 73% en 2020 à 90% en 2024
- Evènement Significatif Radioprotection (ESR) en 2024 : 3 (niveau 0)
- Evènement Significatif Environnement (ESE) en 2024 : 2 (niveau 0)
- ESS transport : aucun en 2024
- ESS déclarés en 2025 (premier semestre) : 20 (tous de niveau 0)

# Synthèse par thème

## Contexte et production 2024

- Année 2024 sans arrêt programmé, entraînant une production continue élevée.
- Adaptation régulière de la production des deux réacteurs (modulation de la puissance des réacteurs) en fonction de la demande du réseau et de la production d'électricité des énergies renouvelables.
- Arrêts ponctuels pour maintenance et économie de combustible, notamment un arrêt long en août sur le réacteur 2.

## Bilan des événements significatifs sûreté (ESS)

- 33 ESS déclarés en 2024, dont 31 de niveau 0 (écart) et 2 de niveau 1 (événements sans impact sur la sûreté).
  - ESS niveau 1 du 17 avril 2024 : alors que le réacteur n°1 est en production à pleine puissance, une défaillance d'une carte électronique permettant la régulation de la température du circuit primaire est apparue. Celle-ci a conduit à un dépassement, durant moins d'une heure, de la valeur de température moyenne autorisée par les spécifications techniques d'exploitation (STE) qui est de 307,3°C. La température du circuit primaire a dépassé cette valeur de 1,7 °C, soit 309°C.
  - ESS niveau 1 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 : une carte électronique non-conforme est installée entraînant le déplacement des grappes de contrôles de 7 pas sur 300. Ces grappes de contrôles servent en partie à piloter la puissance du réacteur. La carte a été rechangée le 2 juillet.
- 40% des ESS sont des « critères 10 », c'est-à-dire des événements déclarés par souci de transparence et de management, sans impact sur la sûreté.
- Trois arrêts automatiques du réacteur en 2024. Causes techniques (turbogénérateur, relais, carte électronique).
- Actions correctives en cours, notamment remplacement de matériels par des équipements de nouvelle génération lors de la visite décennale du réacteur n°2.
- Aucun feu marquant en 2024, mais deux départs de feu mineurs (feu de friteuse en février, fumée lors d'un soudage en décembre), tous maîtrisés sans impact sur la sûreté.

- Entraînements incendie réguliers, avec une vingtaine d'exercices dont trois en collaboration avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

## Radioprotection et environnement

- Trois Evènements Significatifs de Radioprotection (ESR) en 2024, tous de niveau 0, liés à des écarts de procédures (exemple : accès non habilité à une zone contrôlée par des gendarmes lors d'un exercice).
- Deux Evènements Significatifs Environnement (ESE) déclarés.
- Aucun Evènement Significatif Transport.

*Questions des membres de la CLI :*

**Les événements significatifs de 2024 portant sur la radioprotection et l'environnement sont classés à quel étage de la pyramide INES ?**

Ils sont au niveau 0.

**Quelle est la signification d'ESS, d'ESR, EIE, ESE ?**

- ESS : évènement significatif de sûreté
- ESR : évènement significatif de radioprotection
- EIE : évènement intéressant l'environnement
- ESE : évènement significatif portant sur l'environnement

**Qu'est-ce qu'un évènement significatif de radioprotection ?**

La radioprotection, ce sont toutes les mesures qui permettent d'éviter et de limiter les rayonnements et l'exposition à des particules radioactives reçus par les travailleurs du nucléaire.

**D'un point de vue de la formation et du suivi médical, y-a-t-il une différence entre les salariés EDF et les prestataires ?**

Il n'y a pas de différences de traitement entre les salariés EDF et les prestataires. Nous incitons et nous mettons les mêmes moyens à disposition des prestataires pour qu'ils forment leurs salariés (simulateur, chantier école à Valence d'Agen, etc.). Pour une mission donnée, tous les travailleurs doivent disposer des mêmes habilitations, qu'ils soient EDF ou prestataires.

Concernant le suivi médical, c'est cadre par le code du travail. Il y a eu une évolution réglementaire pour adapter le suivi médical aux besoins réels des salariés du nucléaire au sens large, aussi bien dans les centrales nucléaires que dans l'industrie médicale. Auparavant, le suivi médical renforcé était la norme. Aujourd'hui, seuls les salariés intervenant vraiment dans des zones protégées ont le suivi médical renforcé.

## **Est-ce que l'intelligence artificielle est utilisée pour analyser les évènements significatifs ?**

Il y a des projets d'utilisation de l'intelligence artificielle pour la préparation des arrêts de tranche, mais pas pour l'analyse des évènements significatifs. Cependant, toutes les demandes de travaux sont enregistrées dans un système informatique qui permet d'avoir une vue globale de ces remontées terrains afin de déceler des signaux faibles.

## **Formation, entraînements et gestion de crise**

- 330 équipiers formés, avec 66 salariés disponibles en astreinte 24/24 7 jours sur 7, pour la gestion des crises.
- 78 229 heures de formation en 2024, dont 8 500 heures sur simulateurs.
- Six exercices de crise réalisés, incluant des exercices avec les hôpitaux régionaux et la gendarmerie.
- Travail sur la sectorisation des locaux, la maîtrise des charges calorifiques (matériaux combustibles) et la prévention du risque d'explosion (ATEX).

*Questions des membres de la CLI :*

### **Qu'est-ce que la charge calorifique ? Quelle est sa valeur maximale ?**

C'est tout ce qui peut potentiellement brûler. Dans une salle de réunion, ce sont les tables, les chaises, le papier. Cette charge calorifique est surveillée dans les locaux industrielles pour la limiter au maximum et prévoir les dispositifs anti incendie en fonction.

En générale, la valeur maximale de la charge calorifique est de 40 mégajoules par mètre carré. Cette valeur peut-être plus basse pour les locaux sensibles, comme les locaux d'entreposage de batteries.

## **Retour d'expérience et inspections de l'ASNR**

- 23 inspections réalisées en 2024.
- Points forts : gestion des transitoires, suivi des compétences, qualité rédactionnelle des documents de maintenance, bonne organisation des systèmes de sauvegarde.
- Points faibles : trois arrêts automatiques, défauts ponctuels dans la consignation et condamnation des équipements, gestion des moyens de crise perfectible, étanchéité des sas de chantiers à améliorer.
- Importance soulignée de la rigueur managériale sur le terrain et de la présence managériale pour détecter préocement les écarts.

- Inspections renforcées environnementales réalisées, avec un focus sur la gestion des rejets et sur les bassins d'orage.
- Le niveau de sûreté à la centrale nucléaire de Golfech a rejoint la moyenne nationale, sur un parc EDF où le niveau de sûreté est jugé satisfaisant.

### *Question des membres de la CLI*

#### **Trois arrêts réacteurs, c'est un point faible mais aussi un point fort puisque ça démontre que les systèmes de sûreté ont bien fonctionné ?**

C'est bien la démonstration que les systèmes de sûreté ont fonctionné mais en temps normal, un arrêt automatique du réacteur n'est pas censé survenir.

#### **Qu'est-ce que les demandes de report ?**

Lors d'un compte-rendu d'évènement significatif, l'exploitant s'engage à réaliser un certain nombre d'actions correctives dans une limite de temps. Il arrive que l'exploitant n'ait pas eu le temps de réaliser certaines actions (analyses et recherches supplémentaires, prise en compte de nouveaux retours d'expériences au niveau national, échanges techniques plus long que prévu avec le groupe EDF et l'ASNR, etc.) et demande à l'ASNR un report de temps pour finaliser l'action corrective.

#### **Est-ce que les évènements de radioprotection pourraient remettre en cause la qualification Everest ?**

La qualification Everest atteste d'une zone protégée très propre, avec un niveau de particules radioactives extrêmement faibles. Les évènements de radioprotection et les améliorations demandées par l'ASNR ne remettent pas en cause la qualification Everest.

#### **Qu'est ce qui a changé depuis la fusion ASN - IRSN ?**

Pour l'instant, seules les fonctions supports ont fusionné (comptabilité, communication, informatique...). Toutes les fonctions métiers conservent la même organisation. Donc l'ASNR de Bordeaux continue de travailler comme auparavant, avec les mêmes interlocuteurs qu'auparavant, qu'ils soient ex-ASN ou ex-IRSN. Les ex-ASN et les ex-IRSN travaillaient déjà en étroite collaboration. Par exemple, sur chaque centrale, il y avait un chargé de site IRSN. C'est le même aujourd'hui et il travaille maintenant au nom de l'ASNR.

#### **Au niveau de l'environnement, pourrions-nous avoir un avis synthétique de l'ASNR ?**

La présentation des bilans environnementaux 2024 auront lieu lors de la commission dédiée. Cependant, l'ASNR considère la situation assez satisfaisante.

#### **Qu'en est-il de la réutilisation des eaux usées au sein de la centrale nucléaire ?**

Il s'agit d'un projet en cours d'expérimentation dans 2 centrales nucléaires en France, dont Golfech, qui consiste à améliorer la gestion de l'eau à tous les niveaux d'une centrale nucléaire afin de réduire les besoins.

### **Que veut dire ASR ? VD ?**

- ASR : Arrêt pour Simple Rechargement
- VD : Visite Décennale

### **Comment anticipiez-vous la gestion documentaire lors des arrêts programmés des réacteurs (arrêts pour simple rechargement, visite décennale) ?**

Avant chaque arrêt, l'ensemble de la documentation technique doit-être mise à jour, c'est obligatoire. Lors des visites décennales, nous intégrons l'ensemble des modifications matérielles et de l'organisation dans notre documentation. Comme la centrale nucléaire de Golfech a été la dernière construite sur le palier 1 300 Mw, nous bénéficions d'un retour d'expérience important et précieux des autres centrales nucléaires du même palier de puissance.

### **Est-ce que les membres de la CLI pourraient être informés de chaque évènement directement par e-mail ?**

Oui, les membres de la CLI peuvent être informés par e-mail des évènements à la centrale nucléaire de Golfech. Les déclarations réalisées par EDF à l'ASNR ne sont pas publiques. Elles ne peuvent donc pas être transmises aux membres de la CLI. Cependant, EDF réalise des projets d'informations sur chaque évènement. La CLI peut transmettre ces bulletins d'informations, et les synthétiser si besoin. Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion du groupe de travail ESS (groupe de travail interne à la CLI).

### **Est-ce que les membres de la CLI pourraient recevoir les supports de présentation avant les réunions ?**

Oui, les documents de présentation d'EDF et de l'ASNR peuvent être envoyés aux membres de la CLI avant chaque réunion. En attendant la réunion et le partage d'informations de l'exploitant et de l'ASNR, les membres de la CLI sont soumis à un droit de réserve. Les documents pourront être transmis aux membres de la CLI inscrits dès réception à la CLI, parfois la veille de la réunion.

## **Perspectives 2025**

- Deux arrêts programmés en 2025 : un arrêt simple rechargeement (ASR) déjà réalisé sur l'unité 1, et la visite décennale (VD3) en cours sur l'unité 2.
- 20 ESS déclarés au premier semestre 2025, tous de niveau 0, avec une vigilance accrue sur la qualité des diagnostics et la réactivité.
- Maintien de la priorité sur la prévention des arrêts automatiques et la maîtrise des activités.
- Poursuite du travail sur la formation, la présence managériale sur le terrain, et la sécurisation des interventions.
- Projet d'intégration plus importante des risques d'atmosphère explosive dans les formations et les procédures.

# Liste des participants

## Bureau de la CLI

- **GAILLARD Pierre** - Vice-Président, Président de la commission « Fonctionnement, Rejets et Impacts sur l'Environnement »
- **COMPAGNAT Gilles** - Vice-Président, Président de la commission « Facteurs sociaux, Organisationnels et Humains »

## CNPE de Golfech

- **HISBACQ Cyril** - Directeur
- **SACRÉ Ruddy** - Chef de Mission Sûreté Qualité
- **PHILIPPEAU Romain** - Responsable communication

## ASNR

- **DE GUIBERT Paul** - Chef de la Subdivision de Bordeaux
- **LECOUSTRE Jules** - Observateur

## Syndicats

- **CABANA Sandrine (remplaçante de Eric KOZLOWSKI)** Représentant syndical CFECGC
- **LOUBRIAT Anne** - Syndicat représentante CGT 47
- **SAUMADE Bastien** - Représentant syndicat CFECGC

## Associations de défense de l'environnement et des consommateurs

- **BOYER Georges** - Représentant UFC QUE CHOISIR Tarn-et-Garonne
- **DUPOUY Nicole** - Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du Lot-et-Garonne

## Personnes qualifiés et représentants des intérêts économiques

- **LEBBE Bernard** - Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers

## Personnes qualifiés et représentants la sûreté nucléaire

- **FERNANDES Nathalie** : Représentant l'association Ma Zone Contrôlée

## Communes

- **BAUZEL Stéphane** - Conseiller municipal de Plieux
- **BOCCHI Jean-Marc** - Conseiller municipal de Dondas
- **BOUARD Audrey** - Conseillère municipale de Saint Clair
- **FERAGUS Gilles** - Conseiller municipal de Lafox
- **ISSANES Alain** - Conseiller municipal de Golfech
- **LARET Claude** - Conseiller municipal de Saint-Paul-d'Espis
- **LECUREUIL Pascal** - Conseiller municipal du Passage d'Agen
- **PUGNAIRE Cléa** - Conseillère municipale de Goudourville

## Excusés :

1. ARNOSTI Alain - Conseiller municipal d'Auvillar
2. ARS OCCITANIE
3. BASTIANI Séverine - Conseillère municipale de Perville
4. BAUDOIS Sylviane - Les Amis de la Terre
5. BAYROU Marius - Maire de Saint-Michel
6. BEDIN Christian - Adjoint au Maire de St-Jean-de-Thurac
7. BLAIN Céline - Trésorière adjointe de la FDAAPPMA32
8. BLANCQUART Philippe - Maire de Sempesserre
9. Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne
10. CHEVRIER Anthony - Conseiller municipal de Mansonville
11. CLAVE Marie-France - Conseillère municipale de Marsac
12. COHEN Audrey - Représentant syndical CFECGC
13. COSTES Christian - 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Caumont
14. DELONCLE Yannick - Conseiller municipal de Pommevic
15. FLOURENS Jean-Pierre - Maire de Brassac
16. FOUCAULT Marc - Conseiller municipal de Gasques
17. GRANERI Florence - Ordre des médecins 47
18. JAMAIN Thierry - Maire de Castelmayran
19. LABAT Serge : Représentant UFC QUE CHOISIR
20. LACROIX Daniel - Expert de la sûreté nucléaire
21. LAJANTE Denis - Conseiller Municipal de St-Loup
22. LAYMAJOUX Christine - Directrice Pôle Agriculture-Environnement-Transition énergétique
23. LOGIE Christiane - Conseillère municipal de Beauville
24. MAURIEGE Marie-José : Conseillère départementale de Tarn-et-Garonne
25. MILLERA Jacques - Administrateur de la FDAAPPMA82
26. OLLINO Jean - Adjoint au maire de Castelmayran
27. PERNOD Philippe - Conseiller municipal de Peyrecave
28. Préfecture de Tarn-et-Garonne
29. SAINT-PAUL Ghislaine - délégué territoriale Midi-Pyrénées de l'IFFO-RME

30. SCHUETZ Sébastien - Conseiller municipal de Fals
31. SIDOBRE LARROQUE Laurence - Conseillère Régionale de l'Ordre des Pharmaciens
32. SIGAUD Patricia - 2ème adjointe au Maire de Gramont
33. STOKOWSKY André - Conseiller municipal de Beauville
34. TERRENNE Jean-Paul - Président délégué de la CLI
35. THIERS Jean-Christophe - Conseiller municipal de Moissac
36. ZMUDA Patrick - Délégué communautaire - Communauté de Communes des Deux Rives